

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2015

Présidence : **M. Philippe Magnenat, Président**

Afin de compléter l'effectif du Conseil communal, le Président assermente M. Olivier Magnenat, suppléant.

Le Président ouvre la séance avec la présence de 27 conseillers, 1 personne s'est excusée. Les cinq membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2015-01 « Agrandissement du local des pompiers – Création d'un nouveau local pour les bûcherons – Réfection de la façade côté garage de la Maison de commune »

Mme C. Paccaud lit le rapport. M. A. Tharin apporte quelques précisions en tant que Président de cette commission.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser ce projet d'aménagement
- De financer cet investissement par la trésorerie courante
- D'amortir cet investissement par le prélèvement de CHF 68'000.00 du fonds de réserve cpte n°9282.3
- De relever la Commission de son mandat.

2 – Préavis 2015-03 et rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis « Nouveau Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux »

M. Yvan Salzman lit le rapport. M. Michael Roch demande des explications sur les points de raccordements et les changements. M. F. Moffrand répond qu'il n'y a pas de changement que se sont uniquement des précisions en vus des travaux annoncés et que les tarifs sont prévus pour s'adapter annuellement aux coûts réels. M. Ph. Bally demande pourquoi le règlement prendra vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2015. M. F. Moffrand répond que les travaux d'assainissement vont bientôt commencés et qu'il est plus judicieux que ce nouveau règlement soit valable à ce moment-là.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- d'approuver le nouveau règlement proposant la modification des articles 2, 6, 8, 14, 19, 21, 22, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 57 et 58 du règlement de 2011 sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- d'autoriser l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2015 (art. 58) sous réserve de son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement
- d'approuver la modification des annexes n° 1, 2, 3 et 4, ainsi que l'adaptation des tarifs des taxes annuelles de l'annexe n°2 tels que proposés
- De relever la commission de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

3 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2014-04 « Plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Sur Grati – Parc éolien », au plan d'accès routiers y relatifs, aux emprises et servitudes, à l'octroi de droits distincts et permanents de superficie en faveur de VO Energies Eole SA ».

M. Sacha Teutschmann lit le rapport.

M. Ph. Guignard félicite la Commission pour l'excellent rapport et encourage les conseillers et conseillères à

approuver ce projet.

M. E. Roulet transmet son mécontentement quant à la partie financière du projet. MM. Yan Lorenzini et Claude Languetin apportent encore quelques précisions. M. Michael Roch demande si des oppositions ont été retirées depuis le dépôt de ce préavis. M. C. Languetin répond que oui en particulier les opposants par rapport aux sources.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, à main levée, soit :

1. de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan partiel d'affectation (PPA) " Sur Grati – Parc éolien ", soumis à l'enquête publique du 6 juin au 7 juillet 2014 et d'adopter les projets de réponses aux oppositions figurant dans le projet de décision finale relative à l'étude d'impact dudit PPA faisant l'objet de l'annexe au présent préavis municipal.
2. d'adopter le projet de décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement selon l'art. 17 de l'OEIE établi en rapport avec le plan partiel d'affectation (PPA) "Sur Grati – Parc éolien" soumis à l'enquête publique du 6 juin au 7 juillet 2014.
3. de lever les oppositions formulées à l'encontre du projet d'aménagement des accès relatif au plan partiel d'affectation (PPA) "Sur Grati – Parc éolien", soumis à l'enquête publique du 6 juin au 7 juillet 2014 et d'adopter les projets de réponses aux oppositions figurant dans le projet de décision finale relative à l'étude d'impact dudit PPA faisant l'objet de l'annexe au présent préavis municipal.
4. d'adopter le projet d'aménagement des accès relatif au plan partiel d'affectation (PPA) "Sur Grati – Parc éolien" tel que soumis à l'enquête publique.
5. d'adopter le projet des emprises et servitudes tel que soumis à l'enquête publique.
6. d'autoriser la Municipalité à créer et signer trois droits distincts et permanents de superficie d'une surface de 900 m² chacun sur la parcelle numéro 16 de la Commune de Vaultion en faveur de la société VO Energies Eole SA pour une durée de 30 ans.
7. de libérer la Commission de son mandat.

Ces conclusions sont acceptées par 25 OUI, 1 NON et 1 ABSTENTION.

4 – Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy précise que le goudronnage vers l'hypromat est prévu tout prochainement.

M. F. Moffrand informe que pour débiter les travaux d'assainissement nous devons attendre la décision de subvention des Améliorations Foncières, partie Confédération.

M. G. Reymond informe que 10 candidatures sont rentrées pour la succession du poste de garde-forestier. De gros dépôts sauvages de terre ont été faits à la Sagnette, cherchons les coupables pour dénonciation.

M. E. Roulet remercie la Municipalité et l'équipe de déneigement pour l'excellent travail durant cet hiver.

M. C. Paccaud trouve que la nouvelle benne de déchets organiques est peu accessible vu sa grosseur. M. Claude Goy s'en est rendu compte et va y remédier.

M. C. Languetin informe que la Municipalité va maintenant prendre des mesures plus draconiennes pour les parkings dangereux sur les trottoirs vu que certains intéressés ne prennent pas en compte les demandes de la Municipalité. Le concept Police-Population sera mis en place et une séance d'information suivra.

Le Président propose que les documents transmis avec la convocation soit dorénavant envoyés par e-mail. Les conseillers approuvent cette nouvelle manière de procéder. La convocation restera envoyée par la courrier postal.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président
P. Magnat

La Secrétaire
V. Meyer

